



République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 08 mars 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 6

Présents : Guy FAURE, Danièla MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 6

Contre: 0

Présents non votants: Baptiste TEYSSIER

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: Vote du compte administratif - mezilhac - 2023_MARS_02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy FAURE, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Baptiste TEYSSIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 813.19		31 188.47		135 001.66
Opérations exercice	34 768.84	46 150.92	136 022.55	175 948.07	170 791.39	222 098.99
Total	34 768.84	149 964.11	136 022.55	207 136.54	170 791.39	357 100.65
Résultat de clôture		115 195.27		71 113.99		186 309.26
Restes à réaliser		8 767.94				8 767.94
Total cumulé		123 963.21		71 113.99		195 077.20
Résultat définitif		123 963.21		71 113.99		195 077.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MEZILHAC, les jour, mois et an que dessus.

